

Gérer le dilemme nucléaire

David B. Waller

L'AIEA à 50 ans, élément clé de l'entreprise nucléaire mondiale

L'histoire du nucléaire a débuté de sinistre façon. Ce fait, aussi pénible qu'en soit le souvenir, nous ne devons pas l'oublier. Il s'est, bien entendu, produit au Japon en août 1945, date à laquelle a été démontré, de manière éclatante et tragique, le pouvoir destructeur de l'arme nucléaire.

Immédiatement après la seconde guerre mondiale, on s'est inquiété de ce qu'un nombre croissant de pays maîtrisaient ou cherchaient à maîtriser la technologie requise pour produire de telles armes. En 1953, l'Union soviétique avait testé sa première bombe à hydrogène : la guerre froide – qui allait le devenir de plus en plus – avait débuté.

À la même époque, parallèlement, on en vint à considérer les applications pacifiques du nucléaire comme des activités futuristes de haute technicité qui promettaient de transformer la façon dont nous vivions. D'aucuns prédirent une électricité trop bon marché pour être facturée et des progrès aussi farfelus que des voitures alimentées par des « piles atomiques ». Dans la réalité, cependant, des applications virent bel et bien le jour – en médecine, dans l'agriculture, dans l'industrie et, bien entendu, dans la production d'électricité. Ces techniques avaient le pouvoir de sauver des vies, d'atténuer les souffrances et de favoriser le développement économique.

L'urgence, par conséquent, était de continuer à développer et à promouvoir ces applications tout en empêchant la prolifération des techniques nucléaires. Tel était – et demeure – le « dilemme nucléaire ».

En 1952, le général Dwight Eisenhower, qui avait assuré pendant la seconde guerre mondiale le commandement suprême des forces alliées en Europe, fut élu Président des États-Unis. La priorité de cet homme, qui avait servi pendant toute cette horrible guerre, était de préserver la paix mondiale. Il était, en particulier, déterminé à résoudre le dilemme nucléaire.

Il ne perdit pas de temps. La première année de sa présidence, il lança, devant l'Assemblée générale des Nations Unies, un appel inspiré – une proposition baptisée « L'atome au service

de la paix ». Il y préconisait d'utiliser cette source d'énergie à des fins pacifiques et de réduire les arsenaux nucléaires dans le monde.

Pour mener à bien cette tâche, il appela également de ses vœux la création d'une « Agence internationale de l'énergie atomique ». Quatre ans plus tard, l'AIEA, émanation de cette volonté, voyait le jour.

Sa mission ? D'une part, développer et faciliter l'utilisation des prometteuses applications bénéfiques des techniques nucléaires et, d'autre part, empêcher la prolifération des armes nucléaires. Autrement dit – gérer le dilemme nucléaire.

En ce qui concerne le volet de cette mission consacré aux armes nucléaires, le monde comprit rapidement qu'il devait se doter d'un mécanisme juridique supplémentaire, d'un moyen de convaincre individuellement chaque pays de s'engager sur la voie de la non-prolifération ou du désarmement. C'est ainsi que vit le jour, en 1970, après des années de négociation, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, communément appelé TNP. Ce traité reposait sur un marché simple : pour accéder aux techniques nucléaires à vocation pacifique, les pays devaient renoncer à mettre au point des armes nucléaires.

Le TNP est rapidement devenu et reste aujourd'hui, par le nombre de ses signataires, le premier traité au monde. Les seuls pays, en effet, qui ne l'ont pas signé sont l'Inde, le Pakistan et Israël. La Corée du Nord (RPDC) l'a signé en 1985, mais s'en est retirée en 2003.

Garanties et vérification

Comme plusieurs autres pays, l'Iraq a signé le TNP en 1970 et a alors, conformément aux dispositions de ce traité, conclu avec l'AIEA un accord de garanties. En vertu de cet accord, il a fourni la déclaration ou inventaire obligatoire de toutes ses matières et installations nucléaires et a autorisé l'Agence à procéder, pour prévenir tout abus de ces installations ou

matières à des fins d'armement, à des vérifications, y compris des inspections régulières sur le terrain.

Deux décennies plus tard, cependant, au début des années 1990, juste après la première guerre du Golfe, on découvrit en Iraq un programme secret de production d'armes nucléaires. Pour la première fois, le Conseil des gouverneurs, principal organe directeur de l'Agence, conclut qu'un État partie au TNP avait ouvertement violé ses obligations.

La découverte de ce programme servit également de signal d'alarme. Elle avait clairement montré qu'un pays supposé respecter les obligations découlant du TNP pouvait néanmoins mener, clandestinement, un programme d'armement nucléaire. Il est ainsi devenu clair que pour être crédible, le système de vérification et de garanties de l'AIEA devait être renforcé.

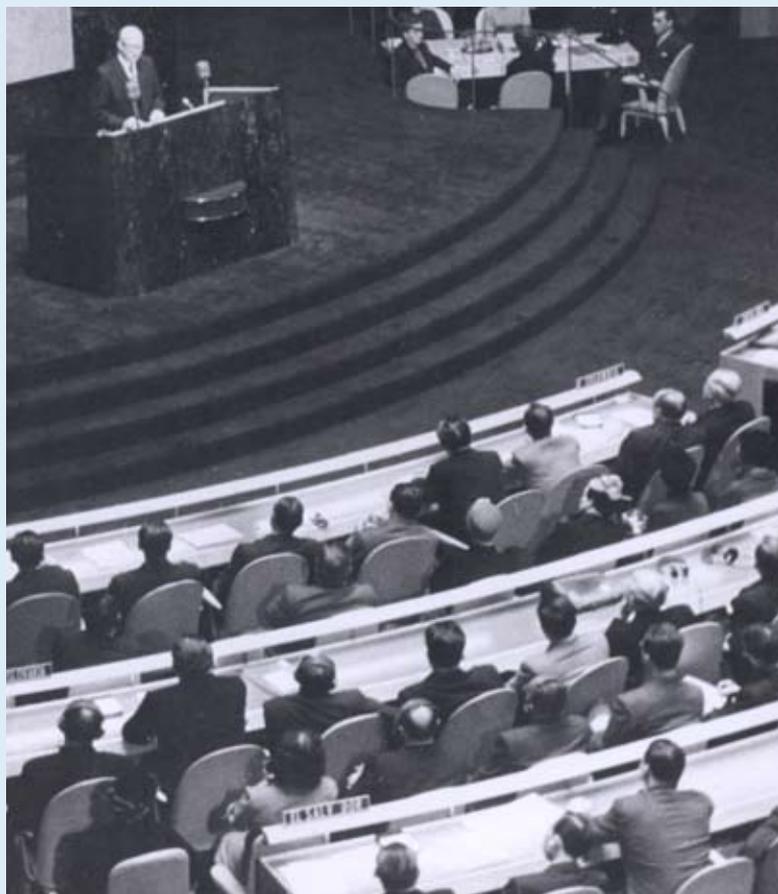
L'urgence était de continuer à développer et à promouvoir les applications pacifiques tout en empêchant la prolifération des techniques nucléaires.

Tel était – et demeure – le « dilemme nucléaire ».

L'AIEA était déjà en mesure de surveiller les installations et matières nucléaires déclarées d'un pays et de garantir qu'elles étaient utilisées exclusivement à des fins pacifiques. Il fallait maintenant lui permettre, en outre, de garantir qu'un pays ne menait aucune activité d'armement nucléaire « non déclarée ».

Après un long débat, en 1997, un nouveau mécanisme fut mis en place. Nous l'avons appelé « protocole additionnel » aux accords de garanties. Cet instrument oblige les pays à fournir à l'Agence des informations bien plus amples et confère à ses inspecteurs un droit d'accès élargi aux endroits et aux installations. Aujourd'hui, dix ans plus tard, le protocole additionnel est en vigueur dans 82 pays. Pour être pleinement efficace, cependant, il faudrait que cet élément essentiel du régime de non-prolifération nucléaire soit accepté par tous.

Bien que ce soient elles qui attirent le plus l'attention des médias, les activités que l'Agence mène aux fins des garanties ou de vérification ne représentent qu'une partie de sa mission. Nous œuvrons également dans les domaines de la sûreté, de la sécurité et des applications pacifiques des techniques nucléaires.



Le Président Eisenhower prononçant, à l'ONU le 8 décembre 1953, le discours « L'atome au service de la paix ». Photo: AIEA

Sûreté et sécurité

En avril 1986, le monde entier a ressenti l'onde de choc de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl, en Union soviétique.

Cette catastrophe a montré, de toute évidence, qu'il ne suffisait pas de vérifier l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Il fallait aussi, au niveau international, instaurer une collaboration et une transparence dans l'exploitation et la sûreté des techniques nucléaires et autres. Un accident qui survenait dans un réacteur n'importe où dans le monde pouvait non seulement avoir des conséquences tragiques pour la santé et la société humaines, mais aussi gravement compromettre l'industrie nucléaire dans son ensemble.

Après Tchernobyl, l'Agence a contribué, par ses rapports complets sur l'accident, à persuader la communauté nucléaire internationale de la nécessité d'adopter, en matière de sûreté, une démarche mondiale et pas seulement nationale. C'est ainsi que des conventions et des traités ont été adoptés, que les régimes nationaux ont été examinés par des confrères, que des normes renforcées ont été adoptées et que, plus récemment, des réseaux régionaux ont été créés.

Cette dynamique ne s'est jamais interrompue. Comme l'a souligné à plusieurs reprises le directeur général de l'AIEA,

Mohamed ElBaradei, le combat visant à garantir la sûreté n'est jamais gagné – il doit toujours être considéré comme un «travail en cours». Une partie de ce combat, bien entendu, consiste à gagner le cœur et l'esprit du public, ce qui requiert d'être ouvert, d'être transparent.

Le 11 septembre 2001, le Conseil de l'Agence était réuni en séance d'après-midi. Par une remarquable coïncidence, nous discutons du modeste programme de sécurité nucléaire de l'Agence, destiné à protéger les matières et installations nucléaires contre les actes de malveillance. Le bruit s'est répandu, dans la salle du Conseil, qu'un avion, puis deux s'étaient écrasés sur le World Trade Center de New York.

Comme l'a souligné à plusieurs reprises le directeur général de l'AIEA, Mohamed ElBaradei, le combat visant à garantir la sûreté n'est jamais gagné – il doit toujours être considéré comme un « travail en cours ».

Avec l'accord du Président, la séance fut interrompue et le journal de CNN projeté sur le grand écran qui se trouvait derrière l'estrade.

En soi, bien entendu, cet acte terroriste n'avait menacé aucune installation nucléaire, mais de l'accident de Tchernobyl, l'AIEA avait tiré un enseignement : mieux vaut prévenir que guérir.

En quelques mois seulement, un plan de sécurité considérablement renforcé visant à protéger contre le terrorisme nucléaire fut élaboré et approuvé et reçut ses premiers financements. Depuis, l'assistance aux États Membres – pour ce qui est d'empêcher des terroristes d'accéder aux matières et installations nucléaires et aux sources radioactives – est un aspect important de notre mission.

Science et technologie

Nos travaux, bien entendu, ne sont pas tous dictés par de tels événements. Nous sommes confrontés, le plus souvent, à des crises qui sont, malheureusement, « invisibles » : pauvreté, faim et maladie. C'est alors que nous mettons en œuvre le volet humanitaire de notre mission, à savoir promouvoir les applications bénéfiques du nucléaire, en particulier dans les pays en développement.

L'action que l'Agence mène pour transférer ces technologies remonte à 1958, époque à laquelle elle disposait d'un modeste budget annuel de 125 000 dollars, y compris une donation de 2,01 dollars remise au premier directeur général de l'Agence par un écolier de New York et ses camarades. Aujourd'hui, cette activité dispose d'un budget annuel de plus de 75 millions de dollars.

Ce travail est facilité par nos deux laboratoires situés l'un en Autriche, l'autre sur le port de Monaco. Ce dernier, fondé en 1961 et généreusement financé par la Principauté, est baptisé Laboratoire de l'environnement marin. Il veille sur la santé des mers du monde.

Nos centaines de projets d'application des techniques nucléaires visent à répondre aux besoins uniques et pressants des États Membres. Ils couvrent un large spectre d'activités, qui vont de l'aide à la localisation d'une eau qui fait cruellement défaut au Bangladesh à la radiostérilisation d'insectes ravageurs tels que la mouche tsé-tsé, qui tuent le bétail et les humains en Afrique. Enfin, nous avons utilisé l'argent du Prix Nobel pour former des spécialistes de la cancérothérapie dans des pays en développement. L'Agence, ces exemples le montrent, apporte à ses États Membres différents types de bienfait.

Après une longue stagnation imputable à l'accident de Tchernobyl, on note actuellement un indéniable regain d'intérêt pour l'énergie nucléaire. Les raisons de ce regain sont évidentes : sûreté accrue, meilleure économie, craintes croissantes pour la sécurité énergétique, forte croissance de la demande d'énergie, en particulier dans les pays en développement. Enfin, bien entendu, l'extraordinaire inquiétude concernant le réchauffement planétaire.

Si l'on en juge par les plans actuels, c'est en Chine et en Inde qu'à court terme le nucléaire va croître le plus fortement, le Japon conservant, avec son ambitieux plan de construction de treize nouvelles centrales sur dix ans, la première place.

Un rôle central

L'AIEA est au centre de l'entreprise nucléaire mondiale. Elle est le gardien du TNP. Elle est le principal moyen par lequel les pays en développement peuvent accéder aux applications pacifiques des techniques nucléaires. Elle est le moteur de la sûreté et de la sécurité nucléaires. Pour résumer, elle est, gérant le dilemme nucléaire, une organisation dans laquelle tous les pays possèdent un intérêt.

David B. Waller (D.Waller@iaea.org) est directeur général adjoint de l'AIEA et chef du Département de l'administration.

Le présent article s'inspire d'un discours que M. Waller a prononcé au Japon en avril 2007 et dont le texte intégral peut être consulté le site web de l'AIEA à l'adresse www.iaea.org